

HDIM 2017 – Session 12 Etat de droit – droit de réponse de la France

Ma délégation juge utile d'apporter quelques éléments d'information aux Etats participants relatifs au projet de loi antiterroriste auquel il a été fait référence, notamment par le Directeur de Human Rights Watch.

Depuis les attentats qui ont frappé la France le 13 novembre 2015, la France vit sous le régime de l'état d'urgence afin de prévenir un péril imminent résultant d'une atteinte grave à l'ordre public. La dernière prorogation de l'état d'urgence prendra fin au 1^{er} novembre 2017.

L'état d'urgence est un régime temporaire. Si le péril imminent prend un caractère durable, en particulier avec le développement de nouvelles formes de terrorisme, il devient nécessaire de doter l'État de nouveaux instruments permanents de prévention et de lutte contre le terrorisme, en réservant les outils de l'état d'urgence à une situation exceptionnelle.

Tel est l'objet du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Ce projet a été soumis au Conseil d'Etat, lequel a formulé certaines observations dont le Gouvernement, soucieux d'assurer le plein respect des exigences de droit interne et conventionnelles, a tenu compte.

La France entretient en outre un dialogue nourri et régulier avec le Conseil de l'Europe sur ce projet de loi, en particulier sur un certain nombre de mesures visées par le Commissaire aux droits de l'Homme. Le Gouvernement a démontré que ces mesures se distinguent de celles applicables en état d'urgence par un encadrement plus strict de leur mise en œuvre, par une finalité exclusive de prévention des actes de terrorisme et par un champ d'application restreint aux personnes constituant une menace d'une gravité très élevée pour l'ordre et la sécurité publics.

Dans le cadre de l'OSCE, nous avons présenté des rapports volontaires sur la mise en œuvre de l'état d'urgence. La France est disposée à poursuivre le dialogue avec les organisations internationales compétentes pertinentes dont l'OSCE sur ce projet comme sur d'autres mesures prises pour renforcer la sécurité de notre pays dans le respect de nos engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.